

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Modification de l'aménagement d'une cellule de stockage de 12 000 m² au sein d'une plateforme logistique DENJEAN LOGISTIQUE - ZAC Grand Sud Logistique - Labastide Saint-Pierre (82) autorisée par arrêté préfectoral du 15 février 2019

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

DENJEAN LOGISTIQUE OCCITANIE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Gérard DENJEAN, Président

RCS / SIRET

8 3 2 1 0 3 8 9 9 0 0 0 1 5

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1-a)	a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation - Rubriques 1450 et 4755

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La plateforme est actuellement autorisée pour 4 cellules de 12 000 m² pour les rubriques 1510, 1511, 1530, 1532, 2662, 2663, incluant pour des zones ou sous-cellules potentielles des produits inflammables ou aérosols sous les rubriques 1450, 4330, 4331, 1436, 4755, 4320, 4321 sous le seuil déclaratif.

Compte tenu des attentes des futurs locataires du site logistique, DENJEAN LOGISTIQUE OCCITANIE souhaite faire évoluer la composition et la disposition des stockages au sein de la cellule 4 avec l'intégration de 5 zones ou sous-cellules dédiées respectivement à 5 familles distinctes de produits dangereux : Produits Inflammables, Produits Polluants, Produits aérosols, Produits 1510, Alcools de bouche.

Les évolutions souhaitées au sein du site ne concernent que la cellule 4 ainsi que les systèmes associés de mise en rétention des produits et eaux d'extinction incendie ainsi que la création d'un petit parking VL complémentaire de 60 places.

Le projet ne modifie pas l'enveloppe extérieure de la plateforme logistique.

Le principe de mise en place potentielle de sous-cellules de produits dangereux au sein des cellules 1 à 3 disparaît.

L'emprise du terrain a été augmentée de 3106 m² au sud pour assurer le pourcentage de surface boisée requis par le PLU.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de pouvoir stocker en cellule 4 les 5 familles suivantes de produits, répondant aux besoins du locataire futur :

- Produits 1510
- Zone alcools de bouche 4755
- Zone aérosols 4320/4321/4718
- Sous-cellule Produits inflammables 1436, 1450, 4330, 4331
- Sous-cellule Produits Polluants 4510/4511

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'aménagement projeté consiste en des travaux de :

- reconfiguration intérieure de la cellule 4 :
 - création d'une sous-cellule pour les produits inflammables avec des parois REI120 et des îlots au sol de 500 m²
 - création d'une sous-cellule pour les produits polluants avec des parois REI120
 - création d'une zone grillagée pour les produits aérosols
 - implantation de racks dans chacune des zones et sous-cellules de stockage
- création d'un système dédié de rétention des déversements accidentels et eaux d'extinction incendie : 3 cuves enterrées à l'est de la cellule 4 et 1 rétention aérienne de 2533 m³ au sud de la cellule 4.
- agrandissement du bassin de rétention des eaux pluviales nord pour la gestion des eaux de pluie du parking VL complémentaire créé au sud

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La cellule 4 permettra le stockage des produits suivants :

- 7736 tonnes de produits 1510 et charbon 4801 et terreau 2711 sur une surface rackée de 4175 m²
- 1614 tonnes d'alcools de bouche 4755 sur une surface rackée de 934 m²
- 178 tonnes d'aérosols 4320/4321/4718 sur une surface rackée grillagée de 870 m²
- 235 tonnes de produits inflammables 1436/1450/4330/4331 sur une sous-cellule maçonnée de 1493 m²
- 115 tonnes de produits polluants 4510/4511 sur une sous-cellule maçonnée de 995 m²

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un porter à connaissance a été déposé en octobre 2019 pour présenter les modifications apportées.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Le projet d'aménagement de la cellule 4 modifie légèrement les grandeurs caractéristiques du projet déjà autorisé comme suit : - terrain initial de 12.7 ha porté à 13,05ha - surface bâtie de 8.7 ha non modifiée	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Adresse :
ZAC Grand Sud Logistique
Rue Le Pech
82370 LABASTIDE SAINT-PIERRE
Implantation sur les communes de
Labastide Saint-Pierre et Montbartier

Coordonnées géographiques¹

Long. 1 ° 15' 16 " E Lat. 43 ° 55' 50 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

La plateforme logistique a été autorisée par arrêté préfectoral du 15 février 2019.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est à 1,8 km au nord : lisière de la forêt Agre - Montech. Les quelque 1600 hectares de cette forêt domaniale sont classés en ZNIEFF de type1 n° Z1PZ0003 : Forêt d'Agre - Montech.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans une zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones couvertes par un arrêté de protection du biotope les plus proches sont à 9km : la Garonne à hauteur de Finhan.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans une zone littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un parc naturel national ou régional, ni dans une réserve naturelle.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arrêté N°82-2019-07-24-002 arrêtant le plan de prévention du bruit dans l'environnement des infrastructures routières nationales dont le trafic annuel est supérieur à 3 millions de véhicules et ferroviaires dont le trafic annuel est supérieur à 30000 passages de trains, dans le département de Tarn-et-Garonne.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas entouré de site classé ou inscrit ou de monument historique, dans un rayon d'1km.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain présentait des secteurs humides qui ont fait l'objet d'une gestion adaptée et validée dans le cadre de la demande d'autorisation initiale. Le projet de réaménagement intérieur de la cellule 4 et de création de bassins ne modifie pas la gestion des zones humides initialement prévue.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Labastide Saint-Pierre : PPRI, PPRN mouvements de terrain et retrait gonflements des sols argileux : contrainte prise en compte dans le dimensionnement des ouvrages. Commune de Montbartier : PPRI, PPRN mouvements de terrain et retrait gonflements des sols argileux : contrainte prise en compte dans le dimensionnement des ouvrages. PPRT UNION IN VIVO - Projet hors périmètre PPRT PPRT IN VIVO - AP du 20/01/2012
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors du diagnostic de pollution de sols initial, des traces de contamination en métaux lourds ont été identifiées, sans enjeu sanitaire, démontré par l'évaluation du risque sanitaire réalisée en 2017 par SOCOTEC.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les communes de Labastide Saint Pierre et Montbartier sont inscrites dans une ZRE. Les aquifères concernés sont : - PLAINE DE LA GARONNE ET DU TARN (130) - TARN ET AGOUT (340) - ALBIGEOIS ET TOULOUSAIN (561)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les captages d'eau les plus proches sont : - Bressols, à environ 10 km - Lacourt Saint-Pierre, à environ 15 km
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de site inscrit sur les communes de Labastide Saint-Pierre et Montbartier (Base MERIMEE)
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone NATURA 2000 la plus proche est à 3,5 km à l'est : le Tarn : La Zone de Conservation Spéciale (ZSC) du réseau Natura 2000 -FR7301631 - Vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de site inscrit sur les communes de Labastide Saint-Pierre et Montbartier (Base MERIMEE)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'aménagement de la cellule 4 n'induit pas de prélèvement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'aménagement de la cellule 4 et la mise en oeuvre des cuves enterrées et bassin aérien n'induisent pas de modifications prévisibles des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les matériaux extraits pour la mise en oeuvre des cuves enterrées et la création du bassin de rétention aérien sont réutilisés sur site.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'induit pas d'importation de matériaux.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans la continuité de la plateforme logistique en place et autorisée, le projet d'aménagement de la cellule 4 poursuit le respect et la gestion de la biodiversité via les mesures initialement prévues : conservation et préservation de la mare, suivi écologique, aménagement de gîtes / création de sites de pontes pour les reptiles, amphibiens, mammifères, insectes.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de zone Natura 2000 à proximité du projet

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création du bassin de rétention des eaux d'extinction incendie et du parking VL et l'extension des bassins de rétentions d'eau pluviale Nord et Sud ont consommé de la surface boisée qui a été entièrement compensée par l'augmentation de surface de site de 3106 m ² au sud-ouest à des fins de boisement.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est hors zone PPRT de INVIVO
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est en zone PPRN mouvements de terrain et retrait gonflement des argiles. Construction et VRD intègrent ces contraintes.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'aménagement de la cellule 4 n'induit pas de rejet dans l'environnement autre que ceux initialement présentés dans la demande d'autorisation initiale, validés comme non significatifs et acceptables.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet d'aménagement de la cellule 4 n'induit pas d'augmentation significative de trafic par rapport à ce qui était prévu pour la plateforme logistique dans sa globalité.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet n'induit pas de sources de bruits supplémentaires à celles initialement prévues et maîtrisées pour la plateforme logistique dans sa globalité. Le bruit étant limité au trafic de la plateforme, non augmenté significativement avec l'aménagement de la cellule 4. Le projet est concerné, au même titre que la plateforme logistique dans sa globalité par le trafic de la RD820 et de l'A20.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas susceptible de générer des odeurs.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet d'aménagement de la cellule 4 n'induit pas de nouvelles sources de vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet d'aménagement de la cellule 4 n'induit pas de nouvelles sources d'émissions lumineuses</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet de réaménagement de la cellule 4 n'induit pas de modifications sur les rejets atmosphériques par rapport à la plateforme logistique existante autorisée.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet de réaménagement de la cellule 4 n'induit pas de modifications sur le principe de la gestion des eaux pluviales par rapport à la plateforme logistique existante autorisée. Le bassin de rétention pluvial sud a été agrandi pour intégrer le nouveau parking VL. Les aménagements VRD réalisés étant dédiés à la gestion des éventuels déversements accidentels.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet de réaménagement de la cellule 4 n'induit pas de modifications sur la gestion des eaux pluviales par rapport à la plateforme logistique existante autorisée.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet de réaménagement de la cellule 4 induira la production de déchets d'emballages ou de casse propre à l'activité de cette cellule, qui seront gérés par des moyens et filières agréées, dans la continuité de la gestion globale des déchets de la plateforme autorisée.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de réaménagement de la cellule 4 n'induit pas de modifications sur les activités humaines par rapport à la plateforme logistique existante autorisée.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de réaménagement de la cellule 4 n'induit pas de modifications sur les activités humaines par rapport à la plateforme logistique existante autorisée.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Il est rappelé que le projet consiste en un aménagement de la cellule 4 de la plateforme logistique initialement autorisée. L'analyse des effets cumulés réalisée dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale déposée en 2018 reste identique : les effets "gestion des eaux pluviales - émissions sonores et atmosphériques - paysage et biodiversité - trafic" cumulés du site DENJEAN LOGISTIQUE avec les autres projets 3R, CONCERTO... restent faibles. Il convient de rappeler que ces projets s'inscrivent au cœur de la zone GRAD SUD LOGISTIQUE dont la vocation et conception associées sont l'accueil d'activités logistiques.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consistant en un aménagement d'une plateforme logistique existante et autorisée, avec pour modifications, le réaménagement intérieur d'une des 4 cellules (la N°4) et la mise en place de 3 cuves enterrées et d'un bassin de rétention dédiés aux éventuels déversements accidentels de produits. En fonctionnement normal, cette modification du projet n'induit pas d'impacts nouveaux significatifs, la gestion des eaux pluviales étant maintenue et adaptée en volume au nouveau petit parking VL, le trafic restant constant, les nouveaux produits stockés, sans manipulation, n'induisant pas d'émission atmosphérique, les déchets générés restant gérés par des filières agréées, les nuisances sonores n'étant pas modifiées, l'activité restant uniquement logistique, sans process nouveau. Côté paysager, l'enveloppe du bâtiment n'est pas modifiée et côté écologique, les mesures initialement prévues dans le cadre de la gestion globale de la plateforme restant d'actualité. Suite au 8.2.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Suite du 7 : Au regard du périmètre de l'autorisation accordée et de la nature des aménagements apportés, les impacts associés sont non significatifs et l'exploitant considère de ce fait non nécessaire la réalisation d'une évaluation environnementale.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Toulouse

le, 15/09/2020

Signature

DENJEAN LOGISTIQUE OCCITANIE
S.A.S. au capital de 100.000 €
38-39, avenue de Larrieu prolongée
31047 TOULOUSE Cedex 1
Tél. 05 61 51 96 00 - Fax 05 31 47 86 00
Siret : 832 103 899 00015



Objet : Compléments apportés au Porter à Connaissance déposé en Octobre 2019 en réponse au courrier de la DREAL du 23/06/2020 – Plateforme Logistique DENJEAN LOGISTIQUE OCCITANIE – Labastide Saint-Pierre (82)

Monsieur le Préfet,

En réponse au courrier du 23 juin 2020 de la DREAL - Unité Interdépartementale de Tarn-et-Garonne/Lot, demandant des compléments au Dossier de Porter à Connaissance déposé en Octobre 2019 par DENJEAN LOGISTIQUE OCCITANIE pour l'aménagement de la Cellule 4 de la plateforme logistique de Labastide Saint-Pierre, autorisée par arrêté préfectoral du 15 février 2019, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joints les compléments requis.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Fait à Toulouse, le 15/09/2020

DENJEAN LOGISTIQUE OCCITANIE
S.A.S. au capital de 100.000 €
38-39, avenue de Larrieu prolongée
31047 TOULOUSE Cedex 1
Tél. 05 61 51 96 00 - Fax 05 31 47 86 00
Siret : 832 103 899 00015